

# Conditions d'Inscription et Règlement Intérieur

## Atelier Théâtre Lycée destiné aux élèves du Bon Sauveur

Reprise à partir du mercredi 16 septembre

### Article 1 – Présentation des Ateliers

L'atelier théâtre lycée a pour objectif la création d'un spectacle annuel donnant lieu à deux représentations en fin d'année, en mettant les élèves dans la dynamique de la réalisation d'un projet collectif axé sur le jeu, la mise en scène, incluant l'écriture, la scénographie et même la communication.

### Article 2 – Fréquence des Ateliers

L'atelier se déroule sur un créneau hebdomadaire le lundi de 17h à 19h

Les ateliers ont lieu chaque semaine, du lundi 14 septembre 2026 au lundi 31 mai 2027 (hors vacances scolaires, jours fériés et séances annulées<sup>1</sup>) dans les locaux du Bon Sauveur. La première séance de l'année sera une séance de découverte pour ceux qui le souhaitent.

Les élèves inscrits aux ateliers et leurs responsables légaux sont avertis dès que les dates de la répétition générale et des représentations ont été fixées.

### Article 3 – Adhésion à l'association Drôle de Drame et règlement de la cotisation annuelle

L'inscription à nos ateliers vous rend membre adhérent de l'association Drôle de Drame. L'adhésion vaut pour l'année scolaire en cours, soit du 1er septembre au 31 août. Le règlement de la cotisation annuelle, d'un montant de 20€, se fait par virement. L'adhésion est à régler par famille (donc une seule fois dans le cas de plusieurs enfants inscrits)

---

<sup>1</sup> Voir Article 8 – Annulation de Séances

### Article 4 – Inscription aux Ateliers

Les inscriptions incomplètes devront obligatoirement être régularisées au plus tard le vendredi 25 septembre 2026. Passée cette date, les élèves souhaitant s'inscrire pour l'année scolaire 2026/27 ne pourront plus participer aux séances.

En cas de désistement après la clôture des inscriptions, les sommes dues au titre de l'inscription annuelle de votre enfant seront facturées et devront être acquittées à l'établissement.

### Article 5 – Règlement et droits d'inscription aux Ateliers

Les droits d'inscription aux Ateliers Théâtre lycée – le Bon Sauveur s'élèvent à 400€ pour l'année scolaire 2026/27.

Cette somme correspond à un atelier de 2h hebdomadaires à laquelle s'ajoutent des répétitions et une représentation en fin d'année à déterminer selon le nombre de participants.

Toute année entamée est due dans son intégralité.

En aucun cas, l'aspect financier ne doit être un frein à l'inscription de vos enfants. En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter.

L'inscription de votre enfant vaut pour acceptation de diffusion des données personnelles qui sont mentionnées dans le formulaire d'inscription.

### Article 6 – Attestation d'inscription aux Ateliers

Une fois l'inscription complète, une attestation d'inscription aux Ateliers pour l'année scolaire 2026/27 sera envoyée sur demande au responsable légal de l'élève inscrit à l'adresse e-mail indiquée sur le bulletin d'inscription.

### Article 7 – Absence aux Séances

En cas d'absence, le responsable légal de l'élève absent est tenu de nous prévenir via EcoleDirecte au plus tard une heure avant le début de la séance. Les séances manquées ne sont ni rattrapables, ni remboursables.

En cas d'absences répétées, nous nous réservons le droit de contacter les responsables légaux de l'élève absent pour discuter de son implication dans les projets de l'Atelier, et notamment les représentations de fin d'année.

#### **Article 8 – Annulation de Séances**

Les annulations de séance ont un caractère tout à fait exceptionnel. Lorsqu'elles surviennent, nous nous engageons à prévenir par e-mail et au plus tôt les responsables légaux des élèves concernés. Les responsables au sein de l'établissement scolaire en sont également informés.